



Compte Rendu du Conseil Communautaire
du Mardi 25 octobre à 18h30
à la Carriade

Présents : M. Serge MOREAU, Mme Arlette GUICHARD, Mme Véronique VERBEECK, M. Roger BALLET, M. Christian VUILLAUME, M. Bernard FRACHON, M. Daniel CHALANDARD, M. Gilles CAMPY, M. Rémi COURTOU, M. Dominique PRUDENT, M. Daniel SEGUT, M. Yves MOUREY, M. Alain PERNET, Mme Marie-Madeleine PERRARD, M. Christian NOIR, Mme Yolande OUDOT, M. Luc MICHAUD GROS-BENOIT , Mme Sandrine ROY, M. René FANDEUX, M. Jean-Claude PROST, M. François FERNEX DE MONGEX, M. Michel BRUTILLOT, , Mme Gisèle GHELMA, , Mme Marie-Odile RAMELET, M. Eddy LACROIX, , M. Alain QUICLET, M. Richard FENIET , Mme Corinne LINDA

Absents : M. Denis LABRE, M. Samuel RIETMANN, M. Claude BASSET

Excusés : M. Kader SAOUDI, M. Nicole BOUILLET

Liste des délibérations :

- Modifications statutaires
 - Facturation du périscolaire de St GERMAIN
 - Notification de reconduction du marché voirie avec l'entreprise EIFFAGE pour l'année 2017
 - Emprunt pour la rénovation du Pont du Louverot
 - Fond d'amorçage St Germain les Arlay
-

Monsieur VUILLAUME, Président de la Communauté de Commune de la Haute Seille, ouvre la séance. C'est avec plaisir qu'il accueille le Conseil Communautaire dans cette salle de la Carriade.

Christian VUILLAUME apporte de nouveau sa compassion et son profond respect envers son prédécesseur décédé la semaine passée, M. René GUILLAUME. M. GUILLAUME a été le fondateur de la Communauté de communes et s'y est donné corps et âme. Une minute de silence a été observée par tous les membres du conseil en sa mémoire.

ADMINISTRATION GENERALE – M. VUILLAUME

Point sur la fusion et explication sur le changement des statuts – Délibération

(cf pièce jointe, présentation n°1)

Le Président ouvre ce sujet en informant le conseil de l'intérêt de modifier les statuts avant la fusion, des différentes compétences (obligatoires, optionnelles, et facultatives), et comment seront exercées les compétences non communes aux deux collectivités les premières années.

Il explique également le cheminement de la rédaction des statuts :

- 1 - Proposition d'écriture par les groupes de travail (un par compétence)
- 2 - Validation en COPIL inter CC
- 3 - Vote du Conseil Communautaire

Pour l'approbation des statuts :

- 1- Vote du Conseil Communautaire
- 2- Approbation par les conseils municipaux courant novembre
- 3- Arrêté du Préfet en décembre

Concernant les statuts, les différentes compétences sont expliquées en détail.

(cf pièce jointe, présentation n°2)

Q : Des précisions sur la différence entre les compétences obligatoires et facultatives sont demandées, notamment sur le développement économique.

R : Les compétences obligatoires sont dictées par le texte de loi : on ne peut modifier ce qui est pris en compte par la compétence. Cependant, des compléments à la compétence peuvent être ajoutés en compétence facultative, où l'écriture est libre. Pour reprendre l'exemple du développement économique, certaines actions relevant actuellement des compétences de la CC ne figurent pas dans la compétence obligatoire : ces actions deviennent alors compétences facultatives ce qui permet de définir librement la notion d'intérêt communautaire.

Intervention de Mme BRULEBOIS concernant les aires de grand passage :

La loi NOTRe stipule que les communautés de communes doivent prendre en charge toutes les aires de grands passages. Toutefois, après consultation de M. Le Préfet, ce dernier l'a informée que ce choix relève des communes. Cette question devra être soulevée à l'heure de la fusion avec la nouvelle CC pour l'aire de Ruffey sur Seille.

A la lecture des compétences optionnelles, C. NOIR intervient afin d'expliquer qu'il faudra définir précisément la notion d'intérêt communautaire, notamment pour la voirie. Il ajoute que des règlements pourront également être mis en place. Par exemple, la CC de la Haute Seille dispose d'un règlement de voirie que la CCBR trouve intéressant.

Le Président continue par la lecture des compétences facultatives. Dans la compétence facultative du développement économique, un point a été ajouté : l'aménagement numérique. Cette compétence permettra de financer d'éventuels travaux pour la montée en débit sur notre territoire.

Concernant le sport, il faudra bien définir l'intérêt communautaire de cette compétence.

M. VUILLAUME précise que si nous comparons les statuts actuels aux nouveaux, nous pouvons constater qu'une plus grande autonomie est laissée pour la définition de l'intérêt communautaire dans les différentes compétences.

M. VUILLAUME énonce la proposition de délibération de modifications statutaires.

(Se référer au document distribué lors de la séance du Conseil et envoyé aux communes)

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité les modifications statutaires*

M. VUILLAUME informe que les communes devront désormais voter au sein de chaque conseil la modification des statuts *(Distribution du courrier explicatif et du modèle de délibération communale)*.

Devenir des personnels

Quentin GAVAZZI, actuellement en remplacement sur le poste de direction suite à la disponibilité demandée par Elodie ROUGEBIEF, a commencé à rechercher un emploi qui correspond à ses diplômes, considérant l'arrêt de son contrat fin décembre. C'est pourquoi il n'est pas présent à cette séance de conseil, un rendez-vous pour un second entretien lui ayant été proposé. Dans l'éventualité où il serait amené à nous quitter avant la fin de son contrat (31 décembre 2016), le bureau communautaire ne souhaite pas recruter sur le poste de direction. L'ensemble des autres personnels trouveront leur place dans la nouvelle CC.

Facturation du périscolaire de St GERMAIN – Délibération

Suite au rattachement de la commune d'Arlay au 1er mai 2016 à la CCBR, la commune de St Germain les Arlay ne fait plus partie de la CCCHS.

En accord entre les deux parties (commune et CC), la compétence périscolaire a continué à être exercée jusqu'au 31 août 2016 sur la commune, sous réserve que celle-ci assume le coût de la compétence.

Le montant restant à la charge de la commune pour l'exercice de cette compétence s'élève à 12 821,01 €.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la facturation du coût du périscolaire à la commune de St GERMAIN LES ARLAY*

MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DES SITES ET DES PAYSAGES - SPANC – BATIMENT – ECONOMIE - M. CHALANDARD

Les journées nationales des grands sites de France

M. VUILLAUME explique qu'il s'est rendu aux journées nationales des Grands Sites de France à Sainte Victoire afin de pouvoir présenter le pré-projet de la CCCHS, notamment d'un point de vue œnotouristique, viticole et environnemental.

Actuellement, au moins une commune se désolidarise de ce projet. Toutefois, le représentant du Ministère de l'environnement encourage la Haute Seille à continuer à travailler sur ce dossier.

M. BALLET propose l'organisation d'une réunion publique afin d'explicitier ce qu'est un Grand Site de France et quelle place les communes peuvent y trouver.

Site ODO

M. CHALANDARD précise que la CCCHS est actuellement sollicitée pour la vente de parcelles sur l'ancien site industriel ODO. Les négociations sont en cours.

VOIRIE – M. NOIR

Pont sur le Serein – Point d'avancement

Un dossier de déclaration de travaux en cours d'eau est actuellement instruit aux services de la DDT. Sauf dérogation, possible dans notre cas, les travaux ne pourraient se tenir entre novembre 2016 et avril 2017. Un courrier avec demande de documents complémentaires a été envoyé par la DDT.

Mur de soutènement du Chemin de l'église à Frontenay – Point d'avancement

L'ouverture des plis de l'appel d'offre se fera le mercredi 26 octobre à 8h00. Les travaux devraient être réalisés prochainement.

Notification de reconduction du marché voirie avec l'entreprise EIFFAGE pour l'année 2017 – Délibération

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la reconduction du marché voirie avec l'entreprise Eiffage.*

Emprunt pour la rénovation du Pont du Louverot – Délibération

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité l'emprunt pour la rénovation du pont du Louverot d'un montant de 130 000 € sur 20 ans à un taux de 0.96%*

SERVICE A LA POPULATION JEUNESSE ET EDUCATION – M. SEGUT

Fonds d'amorçage St Germain les Arlay – Délibération

D. SEGUT explique au Conseil Communautaire que l'Etat a octroyé aux communes 50 € par enfant inscrit pour aider à mettre en place la réforme des rythmes scolaires dans les écoles. Ce fonds est versé en 2 fois : un acompte en septembre et un solde en mars.

Considérant le transfert de compétence à la CCCHS au cours de l'exercice 2014-2015, il est nécessaire de répartir le versement de l'année scolaire 2014-2015 entre les communes et la CCCHS en fonction du nombre de semaines : soit 14 semaines pour la commune et 22 semaines pour la CCCHS.

Lors du premier calcul, une erreur sur le nombre d'enfants pris en compte sur le site de St Germain-les-Arlay a été effectuée. Une délibération corrigeant cette erreur est présentée.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la nouvelle répartition du fond d'amorçage pour la commune de St GERMAIN LES ARLAY.*

Les impayés du service périscolaire et extrascolaire

Le Président explique qu'à ce jour nous rencontrons de réelles difficultés à résoudre le problème des impayés sur ce service. En effet, certains impayés datent de janvier 2015 et s'élèvent à plusieurs milliers d'euros.

Mme TREFFOT explique que la problématique au niveau de la trésorerie de Bletterans provient du sous effectif et des départs à la retraite dans ses services. Cependant, consciente du problème que rencontre la collectivité, il a été évoqué l'éventualité de prélever les sommes dues directement sur les allocations familiales.

L. MICHAUD, maire de LAVIGNY, souligne qu'il a demandé à plusieurs reprises qu'il souhaite exercer son pouvoir de délégation afin d'être le « médiateur » entre les redevables et la CC afin de pouvoir régulariser ces impayés au sein de sa commune.

Un courrier explicatif et la liste des redevables pour chacune des communes sera envoyé aux maires.

COFIL Périscolaire de fin d'année

Le Cofil périscolaire aura lieu le 13 décembre à 18h00 à la salle de réunion du DOJO de Voiteur. Des questionnaires sur la qualité du service à destination des parents, des enfants, des animateurs et des enseignants seront distribués.

A. QUICLET souhaiterait disposer également de ces questionnaires avant leur distribution afin de pouvoir répondre aux parents en cas de questions.

COOPERATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – M. BRUTILLOT

Plan de gestion pluriannuel de la randonnée pédestre 2017-2019

M BRUTILLOT présente le plan de gestion pluriannuel de la randonnée pédestre pour la période 2017-2019.

Il est envisagé d'ajouter des flashcodes sur certains panneaux d'informations.

Certains exemples de propositions présentes dans le plan de gestion sont ensuite donnés :

- Amélioration du sentier des cabanes
- Restauration/Création de Tables de pique-nique
- Réaménagement de la passerelle de Baume-les-Messieurs
- Création d'un sentier reliant Granges-sur-Baume, Nevy-sur-Seille et Château-Chalon (le sentier du facteur)
- Travail sur le circuit arboretum de Domblans

M. FERNEX DE MONGEX souhaite que la table au belvédère de Menetru-le-vignoble soit remise en état.

Mme PERRARD souhaite que la table d'orientation sur la commune de MIREBEL soit réparée également.

M. BRUTILLOT prend note de ces remarques.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – M. BALLET

Information sur la culture

12 subventions aux associations ont déjà été versées et 5 sont en attente de versement car les manifestations viennent ou vont prochainement avoir lieu. M. BALLET précise l'importance d'être attentif à la synergie entre les médiathèques de la Haute Seille et celles de Bresse Revermont.

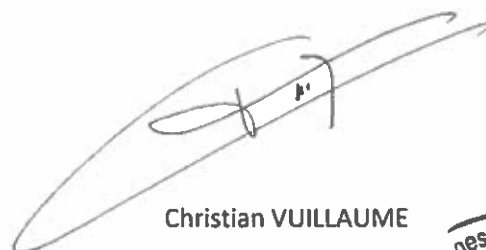
Dates à retenir :

- **Le 16 Novembre** à 18h30 : Conférence des maires CCCHS/CCBR à la salle des fêtes de Plainoiseau,
- **29 Novembre** 17h30 à Domblans, dernier Conseil Communautaire de la CCCHS suivi d'une réception conviviale à 19h30.
- **9 janvier 2017** : 1^{er} Conseil communautaire Bresse Haute-Seille (vote de l'exécutif)
- **18 janvier 2017** : 2^{ème} Conseil Communautaire (vote des commissions)

Le prochain conseil communautaire est programmé pour le 29 novembre 2016.

La séance est levée à 20 heures 45.

Le Président,



Christian VUILLAUME

